

VŒUX À LA POPULATION

Le 18 janvier 2026

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Une nouvelle année débute, et avec elle la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire qui nous réunit aujourd’hui dans cette salle du complexe Pôle Sud-Ouest.

C'est bien sûr avec un plaisir sans cesse renouvelé que je vous accueille avec le Conseil Municipal pour vous souhaiter à chacun d'entre vous le meilleur pour 2026.

Que cette année soit porteuse de joie, de réussite tant professionnelle que personnelle et de bonne santé.

J'assortirai bien sûr ces vœux dans cette France qui est inquiète et qui doute de vœux de paix et d'espérance en l'avenir.

Je m'autoriserai comme tous les ans à avoir une pensée émue pour les 8 Dunois qui nous ont quittés cette année. Notre commune s'est enrichie de 6 petits Dunois et j'ai célébré 4 mariages.

Je voudrais aussi, au seuil de cette année 2026 souhaiter la bienvenue à toutes les familles qui ont choisi notre Bastide pour s'y installer et les assurer du meilleur accueil.

Une Mairie ce n'est pas seulement une institution, c'est un service public présent au quotidien et essentiel à la vie de chacun, essentiel à la vie des 1238 habitants de la commune.

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte exigeant. Les contraintes financières qui pèsent sur les collectivités sont réelles, les équilibres budgétaires de plus en plus complexes et les attentes des habitants demeurent fortes.

Face à cela notre responsabilité a été claire : continuer à agir avec sérieux et constance en tenant le cap.

Malgré ce contexte, la commune a poursuivi son action, investi de manière raisonnée et fait avancer des projets utiles et concrets, pensés pour répondre aux besoins du territoire.

Bien que n'étant pas candidat à ma succession en cette année d'élections, il est impératif pour moi de respecter la réserve électorale avant les municipales. Mon discours restera donc institutionnel et informatif.

Je me cantonnerai donc à vous décrire des réalisations commencées ou achevées au cours de l'année 2025.

Parmi ces réalisations.

Dans le domaine médical.

La Maison de Santé qui est aujourd'hui terminée et les tarifs de location attractifs selon la volonté du Conseil Municipal ont permis d'accueillir à ce jour 1 médecin, 4 infirmières, 2 kinésithérapeutes, une ostéopathe, une praticienne en santé naturelle, et plus récemment une reflexologue, une kinésiologue, ainsi qu'une psychanalyste-psychothérapeute. Une sophrologue a également élu domicile dans l'ancien cabinet dentaire qui ne peut plus accepter de chirurgien-dentiste pour raison de normes.

Une salle de soin est conservée disponible afin de pouvoir accueillir un deuxième médecin le cas échéant, pour lequel nous poursuivons toujours nos investigations.

A ce jour le fonctionnement de la Maison de Santé se décompose comme suit :

- 13000 euros en recettes (loyers),
- 5200 euros de charges de personnel (ménage des espaces communs),
- 3450 euros d'électricité chauffage,
- 120 euros d'eau,
- 872 euros de maintenance de l'élévateur.

Soit un total de dépenses de 9732 euros. La Maison de Santé dégage un solde positif de 3348 euros permettant un éventuel besoin d'entretien.

Le but est donc atteint d'apporter un service et non de faire une opération financière sur ce pôle médical.

Vous avez bien compris que ce n'est pas par hasard que des professionnels ont souhaité intégrer la structure, mais parce que notre Maison de Santé offre par ses prix de location et par sa structure accueillante un réel attrait pour les praticiens.

Toujours dans le domaine médical, la pharmacie dont les locaux exigus ne permettent plus aujourd'hui le développement de l'officine seront agrandis d'une superficie de 76 m² dans un local appartenant à la Mairie offrant une capacité de service en adéquation avec les besoins actuels de la population de notre bassin de vie.

Ces travaux qui ont débutés courant novembre devraient voir leur achèvement dans le courant de l'année 2026.

Pour cette opération d'agrandissement, qui est mené conjointement avec la construction du logement situé à l'étage pour un montant estimatif global de 264 484.00 euros HT, nous sommes allés chercher les subventions à :

- La CC2R pour 52 897.00 euros,
- L'Etat par le biais de la DETR pour 60 121.00 euros,
- La région pour 28 838.00 euros,
- L'Europe avec le programme LEADER pour 37 511.00 euros,
- Le Conseil Départemental pour 25 581.00 euros.

Soit un total de subventions de 204 948.00 euros, le reste à charge de la commune étant de 59 935.00 euros soit 22 % du montant.

Ces deux structures, pharmacie plus appartement outre le fait d'augmenter le patrimoine de la commune seront bien sûr louées et génératrices de revenus pour la collectivité.

Dans le domaine de la petite enfance, la Maison des Assistantes Maternelles.

Comme de nombreuses communes du département (Golfech, Lamagistère, Bardigues, Bioule, Montricoux, Lizac, Vaissac, Montauban et d'autres).

Notre Bastide devait se doter d'une Maison d'Assistantes Maternelles.

Une MAM est un établissement de garde pour enfants de moins de 3 ans où plusieurs assistantes maternelles travaillent ensemble dans un local commun. La

MAM combine les avantages d'une garde individuelle avec ceux d'une structure collective permettant une gestion plus flexible et adaptée aux besoins de parents.

La situation géographique de la MAM de Dunes à proximité du groupe scolaire doté d'un parking approprié permettra aux parents de déposer leurs enfants dans l'une ou l'autre des structures.

A ce jour, la MAM ELOKA qui allait se retrouver sans local suite à la vente du bâtiment qu'elle occupe intégrera une aile de la structure et la MAM « Les bisous n'ours » occupera la 2^{ème} partie.

Ces structures permettront d'accueillir 16 enfants entre 0 et 3 ans.

Le coût prévisionnel de la construction est de 420 058.00 €.

- L'Etat intervient pour 87 236.00 €,
- La Région pour 50 000 €,
- La CC2R pour 87 236.00 €
- Le Conseil Départemental pour 7449.00 € pour l'aménagement des abords et nous attendons la part du Conseil Départemental pour la construction.

Ce service fonctionnera de manière indépendante et sera financé en totalité par les assistantes maternelles. La commune percevra les loyers et n'aura aucun frais de fonctionnement y compris de taxe foncière.

La commune vient également de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain de 720 m² contiguë à la parcelle sur laquelle est édifiée la MAM. Cette parcelle permettra outre le fait de pouvoir accéder facilement au sous-sol de la MAM, d'avoir un accès sur le chemin de Las Vignettes.

Coût de l'opération : 15 000.00 euros.

C'est très récent puisque j'ai passé l'acte le 3 décembre 2025.

L'éclairage public.

A ce jour, toutes les lampes de l'éclairage public sont de nature LED en remplacement des lampes à sodium beaucoup plus énergivores.

Notre commune a opté pour l'extinction de l'éclairage public de 00h00 à 6h00 du matin ceci afin de générer des économies importantes et de limiter la pollution lumineuse. Dunes n'est pas une exception puisque la grande majorité des villes y compris les grandes métropoles ont opté pour ce principe.

L'extinction de l'éclairage public est une mesure qui répond aux appels à la mobilisation générale formulée en 2022 par le gouvernement pour réduire les consommations d'énergie à l'échelle nationale. Ces appels à la mobilisation ont été suivies en 2023 de l'acte du plan 2 de sobriété visant à ancrer la sobriété dans la durée.

Contrairement à une idée reçue et souvent colportée à tort l'extinction ne favorise pas les cambriolages puisqu'un cambrioleur a besoin de lumière pour se repérer. Quant à la sécurité routière il est aujourd'hui statistiquement prouvé qu'en zone éteinte les conducteurs lèvent le pied et sont plus prudents, les accidents sont donc moins fréquents et surtout moins graves.

Même si nous sommes conscients qu'une certaine gêne existe pour les quelques personnes utilisant la rue entre 00h00 et 6h00 du matin (rares je suppose) ces deux mesures, passage en LED et extinction nocturne) ont permis de faire d'énormes économies en dépenses de fonctionnement tout en réduisant la pollution lumineuse. En 2020, année sans ampoules LED et sans coupure nocturne nous avons consommé 124 626 kW, en 2025 après remplacement des lampes et coupure nocturne, la consommation est passée à 32 310 kW soit une économie de 74 %.

Terrain multi Sport

Toujours dans l'option d'améliorer le quotidien des Dunoises et Dunois, un terrain Multi Sports est en train de voir le jour à côté de la salle Freesias.

Ce City Stade permettra aux Clubs Sportifs de parfaire leurs entraînements mais sera également mis à la disposition des scolaires et de l'ensemble des Dunois.

Là aussi, nous sommes allés chercher un maximum de subventions :

- A l'Agence Nationale du Sport pour 21 000.00 euros,
- A la CC2R pour un montant de 13 750.00 euros,

- Au Département pour un montant de 15 125.00 euros,
- A l'Etat par le biais de la DETR pour un montant de 17 188.00 euros.

Le montant des subventions allouées dépassant le montant légal de 80 % (puisque vous savez que dans tous les projets d'investissement la commune doit apporter un minimum de 20 %), nous avons donc l'assurance d'obtenir 80 % du coût du projet d'un montant de 70 000.00 euros HT, les 20 % restant à la charge de la commune soit 14 000.00 euros HT.

Toiture de l'Eglise

C'est une grosse opération qui devra s'étaler sur plusieurs années afin de restaurer notre Eglise qui, je vous le rappelle, est classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Ce qui veut dire que tous les travaux sont obligatoirement dépendants de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et si la DRAC n'intervient pas financièrement pour la rénovation, les autres financeurs (CD – CC2R) n'interviennent pas non plus. La DRAC est donc le passage obligé.

Une première tranche a permis de refaire à neuf les toitures des deux chapelles et de la salle Sainte-Cécile (remplacement des bois défectueux, pose d'un film sous-toiture, pose de liteaux, tuiles à crochets neuves pour les coulants et tuiles de récupération crochetées pour les couvrants.

La zinguerie a été entièrement refaite à neuf.

Tout cela pour un montant de 31 976.00 euros HT.

- La DRAC a donné 7994.00 euros,
- La CC2R, 6395.00 euros,
- La Région, 4500.00 euros,
- Nous sommes en attente de l'arrêté du Conseil Départemental de 5755.00 euros.

Le terrain de pétanque.

Le terrain de pétanque a été entièrement restauré, conjointement avec les pétanqueurs (que je remercie) pour la rénovation de la plateforme après que

l'éclairage ait été entièrement remplacé par des projecteurs LED et une meilleure harmonisation de la disposition de ces projecteurs.

Pour cette opération nous avons sollicité :

- Le Département pour 6993.00 euros,
- La CC2R pour 8478.00 euros.

La Région n'intervenant pas dans cette opération.

Le montant résiduel pour la commune a été de 6690.00 euros HT.

Le montant total des travaux étant de 21 195.00 euros HT.

Les salles des Templiers, Justice et la salle des aînés.

La salle des Templiers a été entièrement restaurée : abaissement des plafonds, isolation, remise aux normes électriques, chauffage.

Dans un même temps la salle de Justice et la salle du Club des Aînés ont été pourvus de chauffages réversibles en remplacement des convecteurs énergivores (pour la salle de Justice) et par une PAC nouvelle génération pour la salle des aînés.

Tous ces travaux de mises aux normes énergétiques ont également bénéficié de subventions le coût après subventions est de 9896.00 €.

L'énumération de ces travaux peut vous paraître importante, je pense toutefois que compte tenu de ce qui se présage à l'avenir avec vraisemblablement une révision des politiques de financement compte tenu des restrictions budgétaires que subissent le Conseil Départemental, la Communauté de Communes de la part de l'Etat, il aura peut-être été judicieux de faire ce choix, l'avenir nous le confirmera sûrement.

Aujourd'hui, dans la strate de population des 41 communes du Tarn-et-Garonne comprises entre 1000 et 3000 habitants, seulement 3 ou 4 communes, dont Dunes ont un encours de dette à 0.00 € par habitant donc une capacité de désendettement à 0 année, alors que certaines communes auront besoin jusqu'à 40 ans pour se désendetter.

La valeur moyenne du nombre d'années de désendettement de cette strate est de 3.5 ans.

Les impôts communaux sont également avec un taux zéro depuis de nombreuses années.

Cette situation financière laissera si le besoin s'en fait sentir des leviers de manœuvre au niveau de l'emprunt, d'autant plus qu'à ce jour, les députés dans le cadre du projet de loi des finances ont supprimé la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui représentait pour nous 75 111.00 € en 2018 et que nous sommes à ce jour à 47 767.00 € pour la part forfaitaire alors que la population augmente. Cette mesure ne semble pas définitive, espérons-le, car la DGF est une des principales recettes des collectivités territoriales.

Le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) serait parait-il aussi mis à mal sur la partie fonctionnement.

L'orientation du budget de la commune pour 2026 est bien sur lié à la direction que donnera l'Assemblée Nationale a son propre budget et pour l'instant, comme vous le savez, nous sommes dans un marasme budgétaire sans précédent. A ce jour, les députés n'ont pas pu trouver de compromis. Le budget sera donc adopté par ordonnances ou par le biais du 49.3 nous laissant dans un flou jamais connu.

Elections

Il n'a échappé à personne que le 15 et le 22 mars auront lieu les élections municipales.

Malgré les très nombreuses sollicitations de la part de mes amis du Conseil Municipal et d'un grand nombre d'entre vous, j'ai décidé de mettre un terme à mon mandat, c'est selon la formule consacrée, une décision murement réfléchie, irrévocable et sans appel.

Après 42 ans au service de la collectivité, d'abord en tant que Conseiller Municipal, puis adjoint et maintenant en ma qualité de Maire. La sagesse, le poids des années, et l'expérience malheureuse de certains de mes collègues, m'ont motivé à prendre cette décision.

Quant aux bons et loyaux services comme on a coutume de le dire, je vous laisse juge, ils auront certainement été bons pour nombre d'entre vous, et mauvais pour d'autres qui j'espère sont une minorité, mais l'action publique est toujours soumise à ces jugements et je les accepte volontiers.

Par contre, j'ai mis un point d'honneur et avec moi l'ensemble du Conseil Municipal à ce que ces services soient loyaux et justes, j'espère y être parvenu et avoir été à l'écoute d'un maximum d'entre vous en essayant chaque fois que cela était possible de vous donner satisfaction.

Je voudrais remercier tous ceux qui m'ont suivi et aidé pendant ces 10 années de mandat, mes amis du Conseil Municipal, les employés du service technique, nos secrétaires de Mairie, les employés de l'école, et toutes ces personnes avec qui j'ai eu des relations plus amicales que professionnelles et qui ont permis que notre Bastide ait avancé avec les nombreux projets que nous avons porté pendant cette décennie.

J'ai agi avec conviction au service de la collectivité, avec sincérité, à l'écoute directe de chacune et chacun d'entre vous.

Je vous remercie pour nos échanges enrichissants, ces moments vécus ensemble, heureux ou plus difficiles, et parfois chargés d'émotions.

Je remercie l'ensemble des services municipaux, j'ai une pensée reconnaissante pour tous les agents. J'ai appris à vous connaître et je vous remercie chaleureusement pour votre engagement au quotidien au service des Dunoises et des Dunois.

Je vous souhaite une excellente année 2026.

Je vous invite maintenant à partager ce buffet dinatoire préparé par Cacci Market, le Petit Pain Dunois et la pizzeria La Dunoise.

Je vous remercie.

Alain ALARY, Maire de DUNES